



CONTRIBUTION n°02
du 31 octobre 2025
concernant la proposition de délibération portant
approbation du schéma opérationnel de transition
alimentaire calédonienne

Présenté par le bureau du
CESE-NC, ainsi que la
commission de l'agriculture, de
l'élevage, de la forêt et de la pêche
(CAEFP) :

Le président CAEFP :

Monsieur jonas TEIN

Dossier suivi par :

Monsieur François-Paul BUFNOIR ,
SG CESE-NC et Laetitia MORVILLE
secrétaire au bureau des études

Conformément aux textes régissant le conseil économique social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie, ce dernier a été saisi par lettre en date du 30 septembre 2025 par la présidente du congrès de la Nouvelle-Calédonie, d'une proposition de délibération portant approbation du schéma opérationnel de transition alimentaire calédonienne selon la procédure normale.

Dans un contexte de crise et de recrudescence des saisines en provenance du gouvernement et du congrès, le bureau du CESE-NC a décidé de rendre une contribution simplifiée avec la commission de l'agriculture de la forêt et de la pêche (CAEFP) étant dans l'impossibilité matérielle de rendre un avis réalisé selon les procédures habituelles. .

Contribution n°02/2025

Table des matières

I - PRÉSENTATION DE LA SAISINE

II - OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

1 - Reprises des travaux sur la gouvernance agricole (Voeu n°03/2022)

2 - Reprises des travaux sur l'économie sociale et solidaire

(Avis n°35/2022 et n°02/2024)

3 - Objectif d'autosuffisance alimentaire et la sécurité des approvisionnements

4 - Evaluation financière et la faisabilité

5 - Gouvernance et l'opérationnalité

6 - Formation des élus : un levier clé

7 - La notion de « filière nutritionnelle stratégique »

8 - Cantines scolaires et alimentation des enfants

9 - En matière de santé publique

III - CONCLUSION DE LA CONTRIBUTION

IV - ANNEXE

I – PRÉSENTATION DE LA SAISINE

La saisine porte sur une proposition de délibération concernant l'approbation du schéma opérationnel de transition alimentaire calédonienne. Le SOTAC est une stratégie pluriannuelle pour les dix prochaines années (2025-2035) visant à transformer le modèle alimentaire de la Nouvelle-Calédonie pour qu'il soit plus sain, durable, résilient et accessible à tous.

La proposition s'appuie sur un constat alarmant en Nouvelle-Calédonie en matière de :

- **santé publique** : 67% des adultes et 38% des enfants de 12 ans sont en surpoids ou obèses. Le diabète coûte plus de 7 milliards de francs par an. Les Calédoniens consomment seulement la moitié des 5 portions de fruits et légumes recommandées par jour.
- **insécurité alimentaire** : L'alimentation est la variable d'ajustement budgétaire des ménages modestes, entraînant une précarité alimentaire croissante.
- **vulnérabilité économique** : Le territoire est dépendant à 80% des importations alimentaires, le rendant très vulnérable en cas de crise (crise COVID, guerre en Ukraine, émeutes de 2024 etc.)

Cependant, selon une étude de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), le développement du secteur de l'agriculture et de la pêche pourrait générer 15000 emplois d'ici 2040. L'autoconsommation et l'économie informelle représentent déjà une part significative (par exemple, la valeur des activités agricoles et de prélèvement des terres coutumières s'élève à 12,5 milliards F CFP, soit 28% de leurs ressources totales).

Le schéma est un plan co-construit et structuré, élaboré par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en concertation avec plus de 80 acteurs locaux. Il propose environ 50 actions concrètes réparties selon les trois dimensions de la durabilité:

- Durabilité économique (16 actions) : favoriser les circuits courts, miser sur l'économie sociale et solidaire, renforcer l'attractivité des métiers (ex: aligner les salaires minimums généraux et agricoles, mettre en place une retraite agricole), et préserver le foncier agricole .
- Durabilité environnementale (10 actions) : Promouvoir la production locale, renforcer la transition agroécologique, lutter contre le gaspillage alimentaire, et s'appuyer sur la recherche et l'innovation .
- Durabilité sociétale (21 actions) : faciliter l'accès à une alimentation saine, améliorer la communication, utiliser les traditions culinaires/culturelles comme lien social, éduquer à une alimentation saine et durable, rendre l'environnement alimentaire favorable à la

santé (ex: taxe graduelle sur les produits malsains, encadrement du marketing), et initier une gouvernance partagée .

La stratégie prévoit une gouvernance spécifique pour sa mise en œuvre:

- Agence de l'Alimentation Durable : L'Agence Rurale existante doit évoluer vers cette nouvelle structure pour piloter, animer et coordonner la politique de transition alimentaire.
- Comité de coordination : Composé de 17 membres (institutions, collectivités, chambres consulaires, interprofessions, associations de consommateurs, etc.), il est chargé de coordonner, planifier, suivre, réviser le schéma et évaluer les actions .
- Comités locaux : Structures de proximité pour relayer les actions, assurer leur mise en œuvre sur le terrain, et faire remonter les besoins de la population au Comité de Coordination.
- Observatoire du Système Alimentaire : outil centralisé pour collecter, analyser et partager les données afin d'éclairer la prise de décision et de suivre les indicateurs.

II – OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

Le bureau du CESE-NC et la commission de l'agriculture, de l'élevage, de la forêt et de la pêche observent en premier lieu que le futur SOTAC intègre de nombreuses orientations issues des travaux de l'institution, notamment celles de son voeu n°03/2022 sur la gouvernance dans le monde agricole et de ses avis sur l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Le SOTAC serait une opportunité pour la Nouvelle-Calédonie de se doter d'une part d'une stratégie claire et partagée et d'autre part d'accéder à des programmes de financement européens. Il permettrait d'établir une vision sur l'alimentation, une thématique « éminemment systémique » impliquant de multiples acteurs (institutionnels, économiques, sociaux, scientifiques, citoyens) et touchant divers domaines (développement, environnement, éducation, santé, culture). De plus, le schéma est construit sur les fondements du « programme européen pour le bleuissement et le verdissement des systèmes alimentaires dans les pays et territoires d'outre-mer du Pacifique », dont la phase opérationnelle est prévue dès **2026**.

Le bureau du CESE-NC et la CAEFP notent que l'ISEE pourrait apporter son expertise au travers de la participation à l'observatoire du système alimentaire, l'institut souhaitant ainsi fonder les décisions sur des données objectives

et se portant volontaire au travers de la définition et production d'indicateurs précis. l'ISEE se tiendra à disposition pour ces tâches, soulignant que l'intégration de données fiables sur la consommation (incluant autoconsommation, dons et échanges coutumiers) est un préalable important.

L'ISEE rappelle en outre son intention de mettre à jour l'Enquête « Budget des Familles » (EBF). La dernière enquête datant de 2019, l'institut recherche actuellement des financements, espérant bénéficier du recensement 2025 pour une base de sondage récente. Une concertation pourrait avoir lieu pour inclure des questions supplémentaires utiles au SOTAC.

L'articulation de cette enquête avec le SOTAC se ferait comme suit :

- Mesure de l'impact des politiques alimentaires : fournir des données de référence pour évaluer l'évolution des dépenses alimentaires (produits locaux, bio, transformés, etc.) et suivre l'effet des actions du schéma sur les comportements .
- Identification des publics en précarité alimentaire : repérer les ménages pour qui l'alimentation est une variable d'ajustement budgétaire, aidant à cibler les politiques publiques (aides alimentaires, tarification sociale des cantines).
- Valorisation de l'autoconsommation : Intégrer les formes de consommation non marchande (autoproduction, dons, échanges) souvent invisibles dans les statistiques classiques. Le schéma note que 93% des ménages en tribu cultivent leur champ.
- Suivi des inégalités sociales et territoriales : mettre en lumière les disparités d'accès à une alimentation de qualité entre zones urbaines et rurales, provinces, ou groupes sociaux.
- Alimentation et santé : permettre de croiser les données de consommation avec des données de santé publique (obésité, diabète) pour ajuster les actions du schéma .

Le bureau du CESE-NC et la CAEFP observent que selon l'ISEE la vision du SOTAC est alignée avec les **Objectifs de Développement Durable (ODD)** des Nations Unies, et que le comité de direction de l'ISEE souhaite intégrer une plus grande participation au programme de suivi des indicateurs des ODD.

Les objectifs des ODD en lien avec le SOTAC et que l'observatoire pourrait prendre en compte sont :

ODD	Thèmes en lien avec le SOTAC
ODD 2 - Faim Zéro	Autosuffisance alimentaire, sécurité alimentaire, lutte contre la précarité alimentaire, promotion de filières nutritionnelles stratégiques.
ODD 3 - Bonne santé et bien-être	Lutte contre les maladies chroniques liées à l'alimentation, promotion d'une alimentation saine et durable, éducation nutritionnelle .
ODD 4 - Éducation de qualité	Intégration de l'éducation à l'alimentation durable dès l'école (potagers, modules pédagogiques).
ODD 8 - Travail décent et croissance économique	Création d'emplois dans l'agriculture, la transformation alimentaire, et l'économie sociale et solidaire
ODD 12 - Consommation et production responsables	Réduction du gaspillage alimentaire, développement des circuits courts, transformation locale, régulation de la publicité alimentaire
ODD 13 - Lutte contre les changements climatiques	Transition agroécologique, adaptation au changement climatique, réduction des émissions de GES .
ODD 15 - Vie terrestre	Préservation de la biodiversité, gestion durable des ressources naturelles, pratiques agricoles respectueuses de l'environnement .

1. Reprises des travaux sur la gouvernance agricole (Voeu n°03/2022)

Le Voeu n°03/2022 du CESE-NC, intitulé "Réflexion sur un nouveau modèle agricole pour la Nouvelle-Calédonie de demain (la gouvernance)", soulignait les problèmes de multiplicité des acteurs, de manque de concertation et de gouvernance descendante. Le SOTAC reprend explicitement plusieurs axes recommandés par le CESE-NC pour une meilleure gouvernance et orientation de l'agriculture :

- Création d'une structure de pilotage unifiée : le SOTAC prévoit l'évolution de l'Agence Rurale en Agence de l'Alimentation Durable, ce qui répond directement à la recommandation n°05 du vœu n°03/2022 qui proposait de créer l'Agence de l'Alimentation Durable "à partir de l'agence rurale.
- Gouvernance partagée et ascendante : la mise en place d'un comité de coordination et de comités locaux dans le SOTAC vise à assurer une gouvernance partagée et ancrée dans les territoires, rejoignant ainsi la recommandation n°10 du CESE-NC de passer à un mode de gouvernance ascendant en créant un espace de concertation officiel (l'Agence de l'Alimentation Durable).
- Outil de données et d'évaluation : le SOTAC intègre la création d'un Observatoire du Système Alimentaire au sein de la future Agence de l'Alimentation Durable, qui aura pour missions de centraliser, analyser et partager les données. Ceci est conforme à la recommandation n°28 du CESE-NC de "créer un observatoire des données agricoles, au sein de la future agence".
- Stratégie à long terme : le SOTAC est présenté comme le cadre de la politique de transition alimentaire pour les dix prochaines années, avec une révision prévue tous les 5 ans, en phase avec la recommandation n°09 du CESE-NC dans son vœu n°03/2022 d'établir une stratégie agricole globale à horizon 10 ans (minimum). Le bureau du CESE-NC et la CAEFP constatent qu'il a fallu trois ans aux élus pour reprendre cette recommandation.
- Attractivité des métiers agricoles : le SOTAC prévoit des actions concrètes pour renforcer l'attractivité des métiers, notamment en planifiant la mise en place d'une retraite agricole et du statut de conjoint d'agriculteur. Ces points reprennent les recommandations n°16 et n°17 du CESE-NC.

2. Reprises des travaux sur l'économie sociale et solidaire (Avis n°35/2022 et n°02/2024)

Le SOTAC fait explicitement référence à l'économie sociale et solidaire (ESS) comme un des axes stratégiques de la durabilité économique de l'alimentation. Plusieurs principes et actions en lien avec l'ESS et l'action publique ont été retenus :

- **Intégration de l'ESS dans la stratégie** : un des axes majeurs du SOTAC est de

miser sur l'économie sociale et solidaire avec des actions visant à favoriser l'insertion par l'activité économique agricole, structurer des filières de collecte et de redistribution dans la production informelle, renforcer les formations et projets basés sur l'ESS.

- **Gouvernance et collaboration** : le schéma s'inscrit en cohérence avec la réglementation en matière d'ESS. Le SOTAC prévoit une collaboration étroite entre les acteurs, incluant la société civile et les institutions, pour assurer une gouvernance efficace et inclusive. Cette approche rejoint les recommandations n°07 du CESE-NC (création d'un groupe de travail inter-institutions pour la feuille de route ESS) et la recommandation n°08 du CESE-NC (nécessité de composer le Haut Conseil de l'ESS avec les représentants de toutes les institutions et collectivités).

- **Évaluation des politiques publiques** : le SOTAC prévoit un rapport d'activité annuel relatif à sa mise en œuvre, qui doit s'appuyer sur des indicateurs et des bilans. Cela concrétise la volonté du CESE-NC d'inclure l'évaluation des politiques publiques de l'ESS dans les missions du Haut Conseil de l'ESS (recommandation n°09 de l'Avis n°02/2024) et de prévoir une évaluation annuelle (recommandation n°16 de l'Avis n°35/2022).

3. Objectif d'autosuffisance alimentaire et la sécurité des approvisionnements

Bien que le bureau du CESE-NC et la CAEFP saluent l'établissement d'une stratégie pour la résilience alimentaire, ils soulignent, à l'instar de “ l'UFC Que Choisir”, la nécessité d'une clarification concernant l'objectif d'autosuffisance alimentaire, en particulier la faisabilité d'atteindre 100% de couverture des besoins . L'institution préconise que la stratégie de résilience repose sur la **diversification des sources d'approvisionnement** (locale et régionale) afin de sécuriser le territoire contre les crises. Le secteur privé doit être, en outre, reconnu comme un levier central de la transformation du système alimentaire en créant un cadre stratégique stable, propice à l'investissement et à l'innovation. Selon la CCI, la filière agroalimentaire doit être retenue comme modèle pilote pour amorcer une structuration globale de l'organisation économique et institutionnelle.

L'IAC estime que la base de l'ambition du Schéma doit reposer sur une production locale de qualité et en quantité suffisante. Sans un soutien volontariste et structuré à cette production, il est vain de vouloir développer la transformation, la distribution et la consommation de produits locaux. Les trois actions prévues en matière de production locale dans le schéma (5.1, 5.2 et 5.3) sont jugées largement insuffisantes.

Recommandation n°1 : faire reposer la stratégie de résilience sur la diversification des sources d'approvisionnement. Traduire l'ambition en actions concrètes, assorties d'objectifs mesurables et d'un calendrier opérationnel réaliste. Créer un commissariat au plan (instance indépendante et apolitique) pour coordonner les politiques sectorielles, évaluer leur impact et valider les choix stratégiques, afin d'assurer la cohérence et de renforcer l'efficacité de l'action publique.

Le bureau du CESE-NC et la CAEFP alertent sur le fait que les effets du changement climatique exposent les exploitations à des vulnérabilités croissantes.

Recommandation n°2 : intégrer une démarche structurée autour de l'analyse et de l'accompagnement des exploitations, comprenant un diagnostic territorial des vulnérabilités climatiques, une élaboration et la diffusion de recommandations techniques (gestion intégrée de l'eau, diversification des cultures) et la mise en place d'un dispositif d'appui aux exploitants (accompagnement technique, soutien financier ou logistique).

En outre, le CESE-NC n'a pas spécifiquement abordé la politique de quotas, mais le SOTAC vise la "vulnérabilité économique" due à 80% de dépendance aux importations, ce qui suggère une réduction de cette dépendance. Le bureau du CESE-NC et la CAEFP insistent sur la nécessité de revoir les mécanismes entravant la sécurisation des importations, notamment en étendant le champ des pays fournisseurs de la région Pacifique et en assurant la qualité équivalente des produits importés et locaux. La question des données agricoles est primordiale, le dernier recensement agricole datant de 2012. Avant de diversifier les sources d'approvisionnement il est important de savoir ce qu'on produit et ensuite déterminer ce que l'on pourrait produire plus.

Recommandation n°3 : revoir les mécanismes entravant la sécurisation des importations.

La direction régionale des douanes de la Nouvelle-Calédonie a apporté des données sur la valeur des produits agro-alimentaires importés comparée à la valeur totale des marchandises importées, sur l'ordre d'importance des produits les plus importés en valeur pour l'année 2025 (au 12 octobre) et sur les recettes fiscales à l'importation générées par les produits agro-alimentaires, détaillées par type de taxe.

Le tableau suivant présente la valeur (en Milliards CFP) des importations agro-alimentaires (**hors boissons alcoolisées**) par rapport à la valeur totale des marchandises importées de 2022 à 2025 (au 12 octobre).

Année	Valeur agro-alimentaire (Mrd CFP)	Valeur Totale (Mrd CFP)	Part de l'Agro-Alimentaire (%)
2022	42,39	388,51	10,9%
2023	44,04	359,65	12,2%
2024	41,62	263,29	15,8%
2025 (au 12 octobre)	29,20	174,12	16,8%

La valeur absolue des importations agro-alimentaires est restée relativement stable entre 2022 (42,39 Mrd CFP) et 2024 (41,62 Mrd CFP), avec un pic en 2023 (44,04 Mrd CFP). La part relative des importations agro-alimentaires dans la valeur totale des marchandises importées est en nette augmentation sur la période car elle est passée de **10,9% en 2022** à **16,8% en 2025** (période partielle).

Cette forte augmentation du pourcentage suggère que les importations totales ont fortement diminué (passant de 388,51 Mrd en 2022 à 263,29 Mrd en 2024), tandis que les importations agro-alimentaires se sont maintenues, indiquant une résilience ou une nécessité constante de l'importation alimentaire malgré une contraction globale des échanges commerciaux .

En valeur pour 2025 (au 12 octobre), les catégories de produits les plus importées (en Mrd CFP) sont:

1. **Produits laitiers** : 4,3 Mrd CFP
2. **Viandes** : 3,8 Mrd CFP
3. **Préparations à base de céréales, de farine, de féculs** (pains, biscuiterie, gaufres,...) : 3,7 Mrd CFP
4. **Préparations de viandes et de poissons** : 3,3 Mrd CFP
5. **Préparations alimentaires diverses** : 3,1 Mrd CFP

Le classement met en lumière une dépendance significative pour les produits de base (lait, viande, céréales) ainsi que pour les produits transformés (préparations de viandes/poissons et préparations diverses), ce qui justifie l'enjeu de la transition alimentaire.

Les recettes fiscales (en Milliards CFP) perçues sur les produits agro-alimentaires importés, selon les principales taxes appliquées, la TGC (Taxe Générale sur la Consommation), la TSPA (Taxe de Soutien aux Produits Agricole) et les droits de douane montrent que le total des recettes fiscales sur les produits agro-alimentaires importés a atteint un pic en 2024 avec 5,29 Mrd CFP.

La TGC est la source de revenu la plus importante (2,18 Mrd CFP en 2024), suivie par la TSPA (1,81 Mrd CFP en 2024). Les recettes fiscales sur l'agro-alimentaire ont représenté **13% des recettes fiscales totales perçues à l'importation en 2024** (sur 40,76 Mrd CFP). Ce pourcentage est passé à **13,8% au 9 octobre 2015**.

Recettes fiscales à l'importation:

Année	Droits de douane	TGC	TSPA	Autres (TRM, taxe sucre)	Total (Mrd CFP)
2022	0,58	2,03	1,81	0,41	4,84
2023	0,59	2,22	1,94	0,45	5,21
2024	0,56	2,18	1,81	0,73	5,29
2025 (partiel)	0,41	1,59	1,39	0,72	4,12

Toute politique visant à réduire les importations alimentaires (l'objectif de la transition) aura un impact direct sur ces recettes fiscales importantes. Une transition alimentaire réussie devra **compenser la perte de ces recettes fiscales** (TGC, TSPA) par d'autres moyens ou par une augmentation de l'activité économique interne (production locale) pour maintenir l'équilibre budgétaire du territoire.

Concernant la vulnérabilité économique, le bureau du CESE-NC et la CAEFP rappellent qu'au début des années 2000, l'opération OGAF (opération groupée d'aménagement foncier) a été menée dans plusieurs communes, malheureusement aucune n'a réussi à atteindre les objectifs fixés. Il serait intéressant aujourd'hui de revoir ce qui n'avait pas marché et pourquoi. L'implication des collectivités reste pleine et entière, concernant une politique agricole qui pourrait réduire la dépendance du territoire en matière d'importation.

Dans la suite logique de cette démarche, il serait pertinent de revoir la nomenclature qui cadre la chambre d'agriculture et de la pêche vis à vis des projets de développement agricole, et notamment les conditions d'acquisition des différentes aides à l'installation, à la production et l'écoulement des produits agricoles, il en serait de même pour l'élevage diversifié, ainsi que la pisciculture.

Si ce travail sur la vulnérabilité économique est correctement effectué il sera possible alors d'influer sur cette dernière. Il serait judicieux en outre de revoir les critères d'évaluation et de comparaison qui sont toujours faits en parallèle avec l'hexagone ou l'UE.

Recommandation n°4 : faire une évaluation de l'opération OGAF, revoir la nomenclature de la CAP-NC sur les projets de développement, revoir les critères d'évaluation et de comparaison.

Le bureau du CESE-NC et la CAEFP estiment comme l'institut agronomique calédonien (IAC) que la place accordée à la recherche agronomique et à l'expérimentation est considérée comme trop restrictive (action 8 limitée aux sols) et manquant d'ambition. La recherche agronomique locale peut appuyer de nombreuses actions du SOTAC, notamment sur la gestion de la fertilité des sols, l'amélioration végétale face au changement climatique, les systèmes de culture, et la santé des plantes et des animaux.

4. Evaluation financière et la faisabilité

Le CESE a précédemment recommandé la création d'un **Observatoire du Système Alimentaire** pour centraliser, analyser et partager les données afin d'éclairer la prise de décision et a insisté sur l'**évaluation des politiques publiques**. Le CESE-NC rappelle que pour une prise de décision éclairée du Congrès, l'approbation du SOTAC doit être précédée d'une **évaluation complète des incidences financières** du plan d'action, notamment les coûts générés par les investissements (dont les coûts annuels d'exploitation et l'estimation des moyens nécessaires pour atteindre les objectifs chiffrés. Ces éléments devront être intégrés dans les missions de l'Observatoire du Système Alimentaire pour assurer le suivi budgétaire. Il est en effet

difficile de définir un schéma à long terme s'il n'est pas associé avec une évaluation et une projection de l'impact financier que cela engendre.

Recommandation n°5 : réaliser une évaluation complète des incidences financières du SOTAC. Intégrer deux indicateurs de performance budgétaire dans le suivi du SOTAC : le ratio des aides directes rapporté au coût total du soutien public, et le ratio du coût global du soutien public rapporté à la production agricole effective.

Concernant les actions prévues à l'article 6 du projet de délibération, celles-ci doivent être adossées à des budgets identifiés et pérennes.

Recommandation n°6: inscrire clairement une clé de répartition (État, GNC, Provinces, partenaires) et de ne voir les cofinancements européens que comme des leviers temporaires, non comme un palliatif des insuffisances budgétaires.

Le bureau du CESE-NC et la CAEFP notent que les communes sont de plus en plus confrontées à un contexte budgétaire contraint et demandent des financements concrets adaptés aux capacités locales. Elles souhaitent que les priorités locales restent centrées sur les infrastructures de base, comme l'accès à l'eau pour pouvoir s'engager pleinement dans les projets alimentaires.

Recommandation n°7 : privilégier les infrastructures de base, comme l'accès à l'eau, pour pouvoir s'engager pleinement dans les projets alimentaires.

5. Gouvernance et l'opérationnalité

Si le projet de création de nouvelles structures (comité de coordination, comités locaux, agence, observatoire) est considéré selon certains acteurs comme une potentielle "usine à gaz" coûteuse et éloignées du terrain, le CESE-NC a fait du renforcement de la gouvernance un axe majeur de ses travaux, en demandant la création d'une structure de pilotage unifiée (Agence de l'Alimentation Durable à partir de l'Agence Rurale) et une gouvernance partagée et ascendante (Comité de coordination et comités locaux). Tout en saluant la reprise de ses recommandations sur la gouvernance partagée, le bureau du CESE-NC et la CAEFP portent une attention particulière à la simplification administrative et à la rationalisation des coûts liés à ces nouvelles structures. Ils insistent sur le fait que leur mise en œuvre doit être réalisée avec une allocation budgétaire claire et en évitant la duplication des missions avec les services existants du gouvernement. La multiplicité des structures peut être ainsi un frein à la mise en place et à l'efficacité des actions. Cela se vérifie dans de nombreux secteurs ! Quel intérêt d'avoir un comité de coordination et des

comités locaux tout en sachant que des organismes existent déjà dans certaines filières (ex de la filière bovine, filière fruits...) De plus la volonté d'intégrer dans ces structures le maximum de personnes représentatives est légitime cependant, par expérience, ne favorise pas l'efficacité et le travail de celles-ci (fréquence des réunions, absentéisme, quorum...). Il serait judicieux également d'établir des contacts directs commune par commune pour adapter les projets aux spécificités locales.

Recommandation n°8 : être attentif à la simplification administrative, à la rationalisation des coûts liés à ces nouvelles structures et intégrer cette question aux travaux institutionnels en cours sur l'évolution de l'administration de la Nouvelle-Calédonie pour en évaluer la pertinence et la faisabilité dans le cadre institutionnel en mutation. L'organisme pourrait émaner de l'Agence rurale, d'une autre structure existante ou être créée *ex nihilo*. Établir également des contacts directs commune par commune pour adapter les projets aux spécificités locales.

Le bureau du CESE-NC et la CAEFP relève que selon la Chambre d'agriculture et de la Pêche (CAP-NC), il serait souhaitable de séparer les niveaux stratégiques et techniques (Article 7-6) pour éviter la confusion des rôles et garantir la continuité de l'action.

Recommandation n°9 : distinguer un comité politique pour l'orientation et un comité technique pour la mise en œuvre et le suivi. L'articulation entre le SOTAC "pays" et les initiatives provinciales doit être formalisée pour éviter les redondances ou contradictions. Réaliser une cartographie exhaustive des acteurs et de leurs missions. La réussite dépend d'une forte adhésion des provinces, qui doivent accepter que les orientations stratégiques soient définies au niveau du comité de coordination du SOTAC et s'engager à allouer les financements nécessaires.

6. Formation des élus : un levier clé

Le bureau du CESE-NC et la CAEFP reprennent la remarque de l'agence rurale et insistent à leur tour sur le renforcement de la **sensibilisation et de la formation des élus** aux enjeux du système alimentaire durable et aux leviers législatifs mobilisables.

Les objectifs de la sensibilisation sont de mettre en lumière les limites des modes de production, transformation et distribution industrialisés, ainsi que l'inadéquation des modèles de consommation face aux défis environnementaux, sociaux et sanitaires.

Cela vise à favoriser une prise de conscience collective essentielle à l'engagement politique dans ce domaine complexe.

Une première initiative de formation, un **MOOC** (formation en ligne, en autonomie) spécifiquement conçu pour la Nouvelle-Calédonie, a déjà été déployée. Ce module s'appuie sur le diagnostic de durabilité réalisé dans le cadre du programme **PROTEGE (projet régional océanien des territoires pour la gestion durable des écosystèmes)** et sur les travaux du SOTAC.

Recommandation 10 : il est jugé opportun de proposer dès à présent cette formation aux élus des divers institutions et organismes concernés afin de renforcer leur capacité d'action et leur positionnement stratégique.

7. La notion de « filière nutritionnelle stratégique »

Concernant l'Article 3 du projet de délibération introduisant la notion de « filière nutritionnelle stratégique » définie par huit critères complexes, l'Agence rurale suggère une approche plus nuancée par une hiérarchisation des critères et souhaite établir une distinction entre les critères « indispensables » et ceux qui sont « des compléments ». Dans une démarche progressive, il faudrait privilégier une obligation de moyens avant une obligation de résultats. Enfin il serait nécessaire d'associer étroitement les acteurs du système alimentaire, notamment les collectivités compétentes, à la définition et à la mise en œuvre de cette priorisation.

La formation de ces acteurs de la chaîne alimentaire (producteurs, transformateurs, cuisiniers) est nécessaire. A titre d'exemple, "Le Pacific Food Lab propose des projets pilotes, des ateliers mobiles et des formations adaptées aux réalités locales.

Recommandation 11 : hiérarchiser des critères, adopter une démarche progressive et associer étroitement les acteurs du système alimentaire.

8. Cantines scolaires et alimentation des enfants :

Le bureau du CESE-NC et la CAEFP relèvent que les difficultés d'approvisionnement en produits frais pour les cantines sont dues à une production locale jugée insuffisante. Il est important de soutenir les petits producteurs et les acteurs de l'économie informelle. Des dispositifs souples sont nécessaires pour permettre leur intégration dans les marchés et les cantines, car cette économie informelle est vue comme un levier de développement local et de cohésion sociale.

En outre, il est nécessaire de développer la transformation locale pour valoriser les productions agricoles et répondre aux besoins des cantines. Les normes sanitaires sont jugées trop contraignantes en brousse, empêchant l'approvisionnement local (par exemple, d'une boucherie communale).

La cantine communale de La Foa est citée en exemple pour sa réussite, valorisant les produits du terroir à moindre coût en partenariat avec "Le Pacific Food Lab" (label "La Belle Cantine", bonification de 40 F CFP par repas, réduction du gaspillage). L'AFM-NC préconise une labellisation plus large et un accompagnement renforcé, tout en soulignant les difficultés de paiement rencontrées par les familles.

Recommandation 10 : réaliser une labellisation plus large et un accompagnement renforcé.

9. En matière de santé publique :

Le bureau du CESE NC et la CAEFP suggèrent à l'instar du plan DOKAMO d'utiliser également la médecine traditionnelle pour aider dans la lutte contre le diabète ou le surpoids et prévoir des dispositions visant à donner un meilleur cadrage de ce potentiel culturel qui pourrait épauler le système de santé publique à l'occidentale.

Recommandation 11: donner un meilleur cadrage à la médecine traditionnelle en complément de la médecine occidentale pour lutter contre le diabète, l'obésité etc...

III – CONCLUSION DE LA CONTRIBUTION N°02/2025

Le bureau du CESE-NC et la CAEFP ont insisté sur la nécessité d'une stratégie à long terme, sans remettre en cause le nombre d'actions, mais axée sur la gouvernance. Le SOTAC propose environ 50 actions réparties en 3 dimensions. Tout en reconnaissant la complétude des 50 actions proposées, ils suggèrent de définir clairement une dizaine d'objectifs majeurs et prioritaires pour les premières années, afin d'assurer l'opérationnalité et la réussite rapide des actions face à l'urgence des enjeux. Ils réaffirment également leur soutien au schéma tout en proposant des précisions et exigences de faisabilité et de financement, issues des préoccupations des consommateurs. Par ailleurs, ils souhaitent vivement que soit pris en considération les textes déjà existant sur le plan DOKAMO et l'ESS pour une stratégie cohérente.

Au vu de l'exposé des motifs, ils ne peuvent qu'accompagner la démarche mais il ne faut pas que cela reste comme beaucoup de schéma directeur, un texte d'intention philosophique.

Le choix du véhicule juridique (délibération) et la notion de compétences interrogent sur la faisabilité et l'applicabilité des différentes actions proposées.

Le bureau du CESE-NC et la CAEFP, à l'instar de la CAP-NC souhaitent une clarification du cadre institutionnel, financier et opérationnel. Ils alertent sur le risque de voir l'agence opérer en silo, déconnectée des autres acteurs. Le schéma ne réussira qu'avec une mobilisation partagée, des moyens pérennes et une évaluation transparente des résultats.

Tel qu'énoncé par l'association française de maires, l'alimentation doit être enfin défendue comme un vecteur de lien social, de culture et de bien-être, dépassant les seules considérations techniques et budgétaires. La réussite du SOTAC dépendra de sa capacité à produire des effets tangibles sur le terrain, notamment dans les cantines scolaires, les marchés communaux et les filières de production locale. Les dispositifs doivent être souples, inclusifs et accompagnés de moyens adaptés.

La commission rappelle ses recommandations :

Recommandation n°1 : faire reposer la stratégie de résilience sur la diversification des sources d'approvisionnement. Traduire l'ambition en actions concrètes, assorties d'objectifs mesurables et d'un calendrier opérationnel réaliste. Créer un commissariat au plan (instance indépendante et apolitique) pour coordonner les politiques sectorielles, évaluer leur impact et valider les choix stratégiques, afin d'assurer la cohérence et de renforcer l'efficacité de l'action publique.

Recommandation n°2 : intégrer une démarche structurée autour de l'analyse et de l'accompagnement des exploitations, comprenant un diagnostic territorial des vulnérabilités climatiques, une élaboration et la diffusion de recommandations techniques (gestion intégrée de l'eau, diversification des cultures) et la mise en place d'un dispositif d'appui aux exploitants (accompagnement technique, soutien financier ou logistique).

Recommandation n°3 : revoir les mécanismes entravant la sécurisation des importations.

Recommandation n°4 : faire une évaluation de l'opération OGAF, revoir la nomenclature de la CAPNC sur les projets de développement, revoir les critères d'évaluation et de comparaison

Recommandation n°5 : réaliser une évaluation complète des incidences financières du SOTAC. Intégrer deux indicateurs de performance budgétaire dans le suivi du SOTAC : le ratio des aides directes rapporté au coût total du soutien public, et le ratio du coût global du soutien public rapporté à la production agricole effective

Recommandation n°6: inscrire clairement une clé de répartition (État, GNC, Provinces, partenaires), et de ne voir les cofinancements européens que comme des leviers temporaires, non comme un palliatif aux insuffisances budgétaires.

Recommandation n°7 : privilégier les infrastructures de base, comme l'accès à l'eau, pour pouvoir s'engager pleinement dans les projets alimentaires.

Recommandation n°8 : être attentif à la simplification administrative, à la rationalisation des coûts liés à ces nouvelles structures et intégrer cette question aux travaux institutionnels en cours sur l'évolution de l'administration de la Nouvelle-Calédonie pour en évaluer la pertinence et la faisabilité dans le cadre institutionnel en mutation. L'organisme pourrait émaner de l'Agence rurale, d'une autre structure existante ou être créée ex nihilo. Établir également des contacts directs commune par commune pour adapter les projets aux spécificités locales.

Recommandation n°9 : distinguer un comité politique pour l'orientation et un comité technique pour la mise en œuvre et le suivi. L'articulation entre le SOTAC "pays" et les initiatives provinciales doit être formalisée pour éviter les redondances ou contradictions. Réaliser une cartographie exhaustive des acteurs et de leurs missions. La réussite dépend d'une forte adhésion des provinces, qui doivent accepter que les orientations stratégiques soient définies au niveau du comité de coordination du SOTAC et s'engager à allouer les financements nécessaires.

Recommandation 10 : il est jugé opportun de proposer dès à présent cette formation aux élus des divers institutions et organismes concernés afin de renforcer leur capacité d'action et leur positionnement stratégique.

Recommandation 11 : hiérarchiser des critères, adopter une démarche progressive et associer étroitement les acteurs du système alimentaire .

Recommandation 12 : réaliser une labellisation plus large et un accompagnement renforcé

Recommandation 13: donner un meilleur cadrage à la médecine traditionnelle en complément de la médecine occidentale pour lutter contre le diabète, l'obésité etc..

LE SECRÉTAIRE



Gaston POIROI

LE PRÉSIDENT



Jean-Louis d'ANGLEBERMES

Le bureau élargi à la commission a adopté le projet de contribution, dans son ensemble, **à l'unanimité** des membres présents et représentés par **12 voix « POUR »** dont 4 procurations.

Annexe : CONTRIBUTION N°02/2025

- *Nombre de réunions en commission : 1*
- *Adoption en bureau : 29/10/2025*

Observations par écrit (8) :

- UFC QUE CHOISIR ;
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, la direction régionale des douanes ;
- L'agence rurale ;
- L'association Française des Maires de Nouvelle-Calédonie (AFM-NC) ;
- L'institut de la statistique et des études économiques de Nouvelle-Calédonie ;
- La chambre d'agriculture et de la pêche ;
- La CCI NC ;
- L'institut agronomique calédonien ;

Invités n'ayant pu envoyer des observations par écrit (7) :

- Assemblées des provinces Sud, Nord et îles ;
- Le sénat coutumier ;
- L'associations des maires NC (AMNC) ;
- L'agence sanitaire et sociale ;
- Interprofession fruits et légumes ;
- Interprofession viande ;
- Cluster pacific food lab ;